

En ce qui concerne l'intervention auprès des familles, la FNAAFP et ses associations locales jouissent d'une réelle expertise et d'un savoir-faire acquis au fil du temps. Sur la période des 1000 premiers jours de la vie de l'enfant, notre réseau s'est particulièrement distingué en développant depuis plus de 15 ans **une démarche spécifique et originale visant à soutenir dans leur quotidien les mères et pères et à prévenir les dysfonctionnements du lien parents/bébé.**

Par cette reconnaissance professionnelle et institutionnelle, notre réseau est devenu un acteur incontournable dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité principalement en sortie de maternité ou en période anténatale.

Les associations qui ont fait le choix de développer des actions spécifiques en prévention, voire en protection de l'enfance durant la période périnatale, **s'engagent ainsi à former le personnel d'intervention, les TISF*, à l'observation du lien parents-bébé et à nouer des partenariats a minima avec les acteurs de santé** (maternités, unités de soins parents-bébé, sages-femmes, pédopsychiatres, puéricultrices...), **les CAF, les PMI, les caisses de MSA, et l'Aide sociale à l'enfance...**

Ce livret a pour ambition de témoigner de ce travail de fond des associations, permettant en particulier une mise en lumière des actrices et acteurs de première ligne en périnatalité que sont les TISF.

* *Technicienne et technicien de l'intervention sociale et familiale.*

Pour en savoir davantage :

« L'accompagnement des familles à Domicile en période périnatale. Un dispositif innovant pour prévenir les troubles de la relation parents /bébé».

<https://www.fnaafp.org/fiches-fnaafp-perinatalite/#> :

A noter dans cette plaquette l'existence d'une fiche présentant notre emblématique demande de création d'une prestation familiale légale «Périnatalité».